

## **CHARTRE DE SEJOUR D IMMERSION - SI GROUPE SCOLAIRES OU PARASCOLAIRES**

La présente Charte est signée entre les parties suivantes :

- L'ONG de droit belge Défi Belgique Afrique, représentée par son Président, Vincent Dejemeppe, ci-après désignée par « DBA » ;
- Le Groupe scolaire ou parascolaire rattaché à l'école ou institution dénommée \_\_\_\_\_. Ce groupe est représenté par Mme/Mr \_\_\_\_\_ en qualité d'encadreur du SI et ci-après désigné par « encadreur » ;

### **DEMANDE DE VOYAGE DE CLASSE OU DE GROUPE SCOLAIRE**

1. L'encadreur est responsable de constituer un Groupe d'encadreurs de la même école / institution et d'adresser une demande de SI à DBA sous forme d'un dossier contenant notamment :
  - L'identité complète et les coordonnées de l'école/ institution et des professeurs/encadreurs
  - La période à laquelle le SI se déroulera
  - Une explication des motivations générales, des objectifs recherchés et de la philosophie dans laquelle ce voyage est envisagé
  - Le formulaire de demande de DBA (fourni en annexe) complété par les encadreurs
  - Une lettre de motivation personnelle de chaque encadreur

### **EXAMEN DE LA DEMANDE.**

2. DBA est responsable de rencontrer les futurs encadreurs et/ou la direction de l'école / institution aux fins d'étudier le dossier tant sur le plan des motivations que de la faisabilité technique du voyage, et de formuler un accord de principe de la demande par le biais de son conseil d'administration.
3. Si cet accord de principe est donné, DBA, qui entretient des relations partenariales solides avec une organisation africaine dans le pays du SI, est responsable de lui d'adresser une demande officielle, ainsi qu'aux différents intervenants requis pour l'accomplissement du SI. Dès qu'elle est en sa possession, la réponse de ces derniers est examinée par DBA qui porte la décision définitive d'acceptation ou de non-acceptation du SI à la connaissance de l'encadreur.

## RECOURS.

4. En cas de réponse négative, aucun recours ne peut être exercé à l'encontre de DBA.

## CANDIDATURE ET SELECTION DES JEUNES

5. Les encadreurs sont responsables de **sensibiliser** les jeunes de leur école / institution et de constituer un groupe de jeunes candidats au SI. DBA peut fournir des supports informatifs à cette sensibilisation.
6. Les encadreurs sont responsables de sélectionner les candidatures des jeunes et d'arrêter leur **Groupe de SI**. Ces choix sont arrêtés sur base d'une méthodologie proposée par DBA avec notamment l'étude des lettres de motivation des jeunes, un questionnaire d'engagement et une entrevue avec chaque jeune. Les critères pris en comptes touchent à l'esprit (qui sait positiver, respectueux, altruiste, humble, serviable, participatif), la motivation (formation, l'aspect « développement » et l'envie d'échanger), la maturité (bonne intégration des règles, capable de prendre du recul, de donner du sens, le sens des responsabilités), la confiance en les encadreurs, la capacité d'intégration dans le Groupe et la capacité de bien vivre le SI (changement de contexte, le manque de confort et l'éloignement de chez soi). DBA peut apporter son assistance à la mise en œuvre du processus d'arrêt des candidatures des jeunes.
7. A l'issue du processus d'arrêt du Groupe SI, les encadreurs remettent à DBA les **documents** suivants :
  - L'identité complète et les coordonnées des élèves/ jeunes participants
  - La lettre de motivation personnelle de chaque jeune
  - Les engagements personnels signés des jeunes et de leurs parents

## RAPPORTS AVEC LES PARENTS DES JEUNES

8. Les **rapports avec les parents** sont de la responsabilité exclusive de l'encadreur. Si une séance d'information est organisée avec les parents, DBA peut y participer à la demande l'école / institution, pour autant que la date retenue pour cette séance ait été arrêtée de commun accord avec DBA.
9. L'encadreur est responsable de fournir à DBA une **attestation parentale** d'autorisation de participation au SI pour chaque jeune n'ayant pas atteint la majorité.

## PREPARATION DU SEJOUR D'IMMERSION EN BELGIQUE.

10. Les jeunes et les encadreurs s'engagent à suivre et participer au cursus de **FORMATION** en Education au Développement et aux différentes réunions de travail que DBA estime nécessaires à la préparation du voyage.
11. DBA insiste particulièrement sur le sens de cette **formation** dont les objectifs sont de développer l'esprit critique, la compréhension et la capacité d'analyse sur le fonctionnement du monde des jeunes bénéficiaires. DBA est responsable d'établir la trame et le programme de formation sur base de son expérience et d'un commun accord avec les encadreurs. Pour des séances définies, les encadreurs sont responsables de préparer et d'animer des formations.
12. **Pour les jeunes**, ces formations s'organisent comme suit : au minimum 7 journées dont 1 weekend résidentiel, organisées par DBA (trames) et les professeurs (logistique) et animé par les

professeurs et éventuellement un membre de DBA, pour autant que la date retenue pour cette séance ait été arrêtée de commun accord avec DBA.

13. **Pour les encadreurs**, une formation d'une demi-journée sur le thème de la santé et le suivi des jeunes, animée par DBA, ainsi que des réunions d'organisation et de préparation du SI.
14. DBA insiste également sur le **suivi des jeunes** dont l'objectif est l'évaluation régulière de la maturité, de l'intégration, des capacités à vivre le voyage, de la motivation, de la confiance, de l'esprit de chaque jeune ; ainsi que le **suivi du groupe** en termes de cohésion, relation à l'autorité, respect, créativité/vécu des activités, sens des responsabilités et maturité face au projet. Ce suivi est de la responsabilité des encadreurs sur base d'une réflexion partagée avec DBA.
15. La préparation du SI comporte par ailleurs la participation à une **action de récolte de fonds** ou de matériel en faveur d'un projet présenté par DBA dans un des pays d'intervention de l'association et qui peut être différent du pays où le voyage de classe sera effectué.

### ESPRIT DU SI

16. Le SI poursuit les mêmes **objectifs** que ceux de la formation en éducation au développement. Il n'est en aucun cas un voyage de type touristique.
17. Les encadreurs et les jeunes s'engagent à accomplir leur SI avec **motivation** et reconnaissent l'importance et l'utilité du travail mené par DBA et ses partenaires. Ils s'engagent, particulièrement dans toutes les relations qu'ils ont avec les personnes extérieures dans le cadre de leur SI, à donner une bonne image de DBA par un **comportement** respectueux, digne, sérieux et responsable. Une réflexion approfondie sur la dimension du respect est d'ailleurs menée dans le cadre de la formation proposée par DBA.
18. Les jeunes s'engagent d'une manière générale à **faire connaître le travail de DBA** et de ses partenaires.
19. Chaque encadreur et jeune reconnaissent qu'ils ne sont **pas habilités à parler au nom de DBA**. Ils ne peuvent initier de projet sans en avoir averti DBA et en avoir référé au partenaire africain.

### VACCINATIONS ET SANTE.

20. Chaque participant s'engage à respecter les consignes données par DBA en matière de **vaccination** et signe à cet effet une attestation d'accomplissement desdits vaccins. S'il décide de ne pas faire tout ou partie des vaccins, il couvrira DBA par une décharge attestant qu'il avait été informé sur le sujet. Si le participant n'est pas majeur, l'attestation ou la décharge devra être signée par son représentant légal.
21. Un guide est fourni par DBA en matière de **santé et d'hygiène**. Cette information n'engage en rien la responsabilité de DBA et est donnée à titre purement indicatif.

### FORMALITES ADMINISTRATIVES.

22. Les encadreurs sont responsables de prendre en charge la préparation et la gestion de toutes les **formalités administratives**, y compris la recherche des billets d'avion, l'obtention du passeport et du visa ou de tout autre document administratif.
23. **Un guide des formalités administratives** est remis par DBA aux participants.

## ASSURANCES.

24. Le Groupe effectue son SI sous la seule responsabilité des encadreurs. Tout accident personnel ou dommage causé aux tiers relève exclusivement des assurances qu'a souscrit chaque participant à **titre personnel ou de toute assurance de l'école/ institution**. En aucun cas, DBA ne peut être tenu responsable d'un quelconque accident ou d'un quelconque dommage causé à un tiers.
25. Il est par ailleurs conseillé à chaque participant de souscrire à une **assurance rapatriement** ainsi qu'une **assurance sur son billet d'avion**.

## PREPARATION DU SI EN AFRIQUE.

26. La préparation du SI dans le pays africain concerné est confiée au partenaire africain de DBA, et en particulier à la cellule Bureau d'Echange, ci après dénommée **BE**.
27. Le BE est responsable d'organiser les différents points relatifs à l'**intendance** (logement, cuisine, déplacement) et aux **chantiers d'activités** sur base d'options proposées aux/par les encadreurs.
28. Dans la mesure du possible, le BE propose aux jeunes d'être mis en rapport avec des **correspondants africains** de leur âge.
29. A l'exclusion de toute autre partie, DBA est strictement responsable de gérer la **communication** relative à la préparation du SI avec le BE. Aucun contact direct n'est donc établi entre le groupe ou les encadreurs et le BE.

## COÛT DU SI

30. Chaque participant, jeunes et accompagnants, s'engage à payer un **défraiement forfaitaire de 50 €** à DBA. L'encadreur est responsable de collecter la somme globale et de la verser à l'échéance définie (dans la procédure ci –jointe) sur le compte 068-2045873-73 de DBA. Cette somme n'est en aucun cas remboursable.
31. DBA peut fournir, à titre indicatif, aux encadreurs des informations relatives à l'établissement du **budget** du SI. DBA ne peut en aucun cas être tenu responsable d'une hausse des coûts.
32. Les encadreurs sont strictement responsables de l'établissement et de la gestion du budget du SI ainsi que de la collecte de la participation individuelle de chaque participant et des procédures de gestion financière de ce budget.
33. DBA peut fournir, à titre indicatif, une étude de marché concernant les **billets d'avion**.
34. Les encadreurs sont responsables du choix de la compagnie, des conditions, du règlement et de la gestion des modifications de réservation des billets d'avion.
35. DBA n'intervient en aucun cas dans le financement du SI.

## EXECUTION DU SI.

36. Le **programme du SI** est arrêté d'un commun accord entre l'encadreur, DBA et le BE avant le départ. Le début du SI est toujours précédé par une visite de courtoisie au partenaire local.
37. Pour l'exécution du SI, les jeunes sont strictement placés sous la **responsabilité juridique et morale** des encadreurs.

38. Si un membre de **DBA** est présent durant le SI ou si le BE participe à son déroulement, son rôle se limitera exclusivement à **faciliter les contacts**, à servir de guide ou à donner des conseils en matière d'**organisation**.
39. Tout **changement** dans l'exécution du programme doit être négocié entre les encadreurs, le représentant de DBA et le BE.
40. Toute activité menée par le groupe lors de ce SI, y compris les activités qui n'étaient pas initialement prévues, sont de la seule responsabilité des encadreurs.

### **RAPPORT D'EVALUATION DU VOYAGE DE CLASSE ET DES ÉLÈVES ET TRAVAUX.**

41. L'encadreur s'engage à réaliser et remettre à DBA un **rapport d'évaluation** de Séjour d'Immersion suivant un canevas préétabli proposé par DBA.
42. Le Groupe s'engage par ailleurs à participer à une **réunion de débriefing** avec DBA.
43. DBA est responsable de réaliser un **rapport d'évaluation interne** pour le SI en concertation avec le BE.
44. Le Groupe s'engage à remettre à DBA **copie de tout travail rédigé** suite au SI dans le cadre de l'école / institution.

### **RECONNAISSANCE DE LA CHARTE.**

45. La présente charte a été soumise à la **Direction/ Présidence de l'école / institution** qui l'accepte et la paraphe.
46. En cas de non respect des termes de la présente charte, ou si en cours de préparation du SI l'esprit des participants n'est plus en phase avec celui de DBA, DBA se réserve le droit de mettre fin à sa contribution.

Fait à Bruxelles, le    /    /200...

Pour DBA

Pour le Groupe, l'Accompagnant